





Informations de base	
<b>2008/2102(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en oeuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"  <b>Subject</b>  3.50.04 Innovation 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CULT</b> Culture et éducation		NOVAK Ljudmila (PPE-DE)	19/11/2007
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres		PANAYOTOPOULOS-CASSIOTOU Marie (PPE-DE)	13/06/2008
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Education, jeunesse, culture et sport		2868	2008-05-21
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		FIGEL' Ján	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/11/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0703 	Résumé

24/04/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/05/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
06/11/2008	Vote en commission		Résumé
20/11/2008	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0455/2008</a>	
18/12/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0625/2008</a>	Résumé
18/12/2008	Résultat du vote au parlement		
18/12/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2102(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55-p4 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/6/61856

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE409.772</a>	18/08/2008	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE412.330</a>	01/10/2008	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">FEMM</span>	<a href="#">PE412.294</a>	14/10/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0455/2008</a>	20/11/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0625/2008</a>	18/12/2008	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	<a href="#">COM(2007)0703</a> 	12/11/2007	Résumé	
Document annexé à la procédure	<a href="#">SEC(2007)1484</a> 	12/11/2007	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2009)988</a>	22/04/2009		

# L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en oeuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"

2008/2102(INI) - 12/11/2007 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF: Document de travail qui accompagne la communication de la Commission exposant le rapport commun de 2008 sur les progrès dans le cadre du programme de travail de "Education et Formation 2010".

CONTENU: Tous les deux ans le Conseil et la Commission adoptent un rapport commun sur la mise en œuvre du programme de travail Education et Formation 2010.

Le but principal de ce document est :

- de décrire les progrès accomplis depuis 2004-2005 dans la mise en œuvre du programme de travail Éducation et Formation 2010 au niveau national et au niveau européen et d'illustrer cela avec des exemples de développements récents ;
- de comparer l'état d'avancement des stratégies nationales de formation tout au long de la vie ;
- de commenter l'influence du programme de travail Éducation et Formation 2010 sur les stratégies nationales de formation tout au long de la vie et sur les domaines politiques clés.

Le rapport est une synthèse des rapports nationaux 2007 et se base sur leurs structures. Ainsi, les analyses du rapport font état de la situation :

- des stratégies nationales de formation permanente ;
- des objectifs politiques transversaux ;
- des écoles ;
- de l'enseignement supérieur ;
- de la formation professionnelle et l'éducation des adultes ;
- de la mise en œuvre du programme de travail Éducation et Formation 2010 au niveau de l'UE.

# L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en oeuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"

2008/2102(INI) - 12/11/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présenter le 3<sup>ème</sup> rapport conjoint sur la mise en œuvre du programme de travail « Éducation et formation 2010 ».

CONTEXTE: L'éducation tout au long de la vie stimule la créativité et l'innovation. C'est pourquoi, le Conseil s'est fixé des objectifs ambitieux dans le cadre du programme de travail «Éducation et formation 2010». C'est pour identifier les réalisations et orienter les efforts vers les aspects les plus problématiques que le Conseil et la Commission préparent un rapport conjoint tous les deux ans.

CONTENU: Cette communication est une contribution au 3<sup>ème</sup> rapport conjoint sur le programme de travail « l'Éducation et la Formation 2010 ». Il met l'accent sur les avancées et les défis dans le cadre de la réforme de l'éducation et la formation. Le rapport montre que même si des programmes ont été accomplis dans un certain nombre de domaines, les progrès ne sont pas uniformes et qu'ils doivent être poursuivis, notamment en matière de stratégies d'apprentissage et de qualifications, d'éducation pré-primaire, d'éducation supérieure et d'éducation et de formation dans un contexte politique européen plus large.

La communication montre qu'un certain nombre de problèmes doivent être résolus :

- **Mettre en place des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie** : la mise en place des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie nécessite l'engagement institutionnel, la coordination et le partenariat avec des acteurs concernés. La progression des dépenses publiques en faveur de l'éducation entre 2000 et 2003 semble marquer le pas. Le total des dépenses publiques en faveur de l'éducation en pourcentage du PIB a augmenté dans l'Union entre 2000 (4,7%) et 2003 (5,2%), mais il est retombé à 5,1% en 2004. Le montant de ces investissements continue de varier sensiblement entre les pays (entre 3,3% du PIB en Roumanie et 8,5% au Danemark). Les investissements du secteur privé dans les établissements d'enseignement en pourcentage du PIB ont connu une légère progression depuis 2000, qui s'est toutefois tassée en 2004 ;
- **Compétences de base pour tous** : les jeunes quittant prématurément l'école, les diplômés du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement secondaire et les compétences clés sont des aspects qui restent très problématiques. Des progrès ont été réalisés depuis 2000, mais ils sont insuffisants pour atteindre les niveaux de référence communautaires d'ici 2010. Dans certains pays, les performances se sont même dégradées entre 2000 et 2006. Certains pays affichaient encore, en 2006, des taux de déscolarisation précoce très élevés, supérieurs à 20%. Par exemple, dans l'Union des 27, un jeune sur six (15,3%) âgé de 18 à 24 ans quitte l'école sans avoir été plus loin que le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne suit aucun autre type d'enseignement ou de formation par la suite. Pour ce qui est des diplômés du 2<sup>ème</sup> cycle du

secondaire, les progrès ont été lents, mais réguliers. Une légère accélération a pu être observée ces dernières années, mais elle reste insuffisante pour atteindre l'objectif fixé pour 2010 (au moins 85% des jeunes de 22 ans terminant au moins le deuxième cycle du secondaire) ;

- **Enseignement supérieur : excellence, partenariat et financement** : les pays veillent davantage au renforcement du rôle des universités dans la recherche et l'innovation et les partenariats université-entreprise deviennent plus fréquents. De nombreux pays ont encore beaucoup d'efforts à faire concernant ces partenariats, qui restent plus répandus dans les pays nordiques et au Royaume-Uni. L'augmentation des investissements, y compris du secteur privé, reste un enjeu. Dans plusieurs pays, il existe des instruments destinés à stimuler l'investissement privé, comme des incitations fiscales, des partenariats public-privé ou des systèmes de mécénat; certains ont également introduit des frais de scolarité ou d'inscription ou les ont relevés. Les dépenses publiques pour les établissements d'enseignement supérieur, notamment l'enseignement et la recherche, ont représenté 1,1% du PIB pour l'Union des 27 en 2004. Le total des dépenses reste toutefois largement en-deçà de celui des Etats-Unis ;
- **Participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie** : la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie n'est plus en voie d'atteindre le niveau de référence communautaire. Des efforts supplémentaires restent nécessaires pour accroître le niveau de compétence de la population et pour réaliser la flexibilité et la sécurité sur l'ensemble du marché du travail
- **Attractivité et pertinence de l'enseignement et la formation professionnels (EFP)** : il reste des efforts à faire pour améliorer la qualité et l'attractivité de l'EFP. L'EFP souffre parfois d'une mauvaise intégration dans le reste du système éducatif. Or, une telle intégration peut contribuer à retenir dans le système d'éducation et de formation des jeunes menacés de déscolarisation pour autant qu'ils aient acquis, au cours de leur scolarité antérieure, les compétences clés nécessaires pour bénéficier de l'EFP. Il reste des progrès à faire pour réduire les obstacles au passage de l'EFP vers l'enseignement post-secondaire ou l'enseignement supérieur.

Il subsiste d'importantes lacunes au niveau de la cohérence et de l'étendue des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie. Ce document présente un nombre de suggestions comme : i) la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie en améliorant la base de connaissances ; ii) offrir un financement durable ; iii) relever le niveau de compétence ; iv) répondre à la question du désavantage socioéconomique ; v) utiliser le potentiel des migrants ; vi) offrir un enseignement de qualité.

L'innovation et la créativité jouent en outre un rôle fondamental dans le triangle de la connaissance. Le document recommande également l'amélioration de la gouvernance.

**En conclusion**, des progrès sensibles ont été réalisés depuis le lancement de ce programme en 2002. Mais des défis majeurs persistent et de nouvelles difficultés sont apparues. Compte tenu du rôle déterminant de l'éducation et la formation dans la stratégie pour l'emploi et la croissance, elles doivent être étroitement associées aux futurs développements du processus de Lisbonne.

## L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"

2008/2102(INI) - 21/05/2008

Le Conseil a adopté une série de **conclusions** relatives à la thématique de la formation tout au long de la vie.

Globalement, le Conseil accueille favorablement la communication de la Commission d'octobre 2006 intitulée "Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre" ainsi que la communication de la Commission de septembre 2007 ayant pour titre "Plan d'action sur l'éducation et la formation des adultes - C'est toujours le moment d'apprendre", qui confirment toutes deux l'importance de l'éducation et de la formation des adultes en tant que composante essentielle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Dans ce contexte, le Conseil invite les États membres à lever les obstacles à la participation à l'éducation et la formation des adultes et à en augmenter la qualité et l'efficacité d'ensemble. Il reconnaît également le rôle déterminant que peuvent jouer l'éducation et la formation des adultes pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Pour améliorer encore cette prise de conscience, le Conseil estime qu'il faut:

- accroître les niveaux de compétence d'un nombre important de travailleurs peu qualifiés, afin de permettre à tous les citoyens de s'adapter à l'évolution technologique ;
- s'attaquer au problème du nombre encore élevé de jeunes quittant prématurément l'école, en offrant une seconde chance à ceux qui arrivent à l'âge adulte sans posséder de qualification ;
- lutter contre l'exclusion sociale due au faible niveau d'éducation initiale, au chômage et à l'isolement rural ;
- veiller à l'efficacité, à l'utilité et à la qualité de l'éducation et de la formation des adultes.

Il faut par ailleurs que l'éducation et la formation des adultes se voit accorder une plus grande importance et un soutien plus efficace au niveau national, notamment via les mesures exposées ci-après :

- en se concentrant non seulement sur une offre accrue de formation mais aussi en permettant un accès plus large et une plus grande participation des adultes aux formations ;
- en assurant la complémentarité et la cohérence entre ce type de mesures et la mise en œuvre des processus de Bologne et de Copenhague, dès lors qu'ils concernent l'éducation et la formation des adultes;
- en utilisant les structures de recherche existantes pour les besoins de l'éducation et de la formation des adultes;
- en intensifiant la coopération avec les organisations internationales et les organes non gouvernementaux compétents actifs dans ce domaine, notamment à l'extérieur de l'Union.

Le Conseil propose ensuite une série de **mesures concrètes pour la période 2008-2010**, diversifiées selon la responsabilité de la mise en œuvre.

En ce qui concerne **la Commission, avec la coopération des États membres** : il est proposé de :

- analyser les réformes menées au niveau national dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment la mise en place de systèmes nationaux de certification tenant compte du cadre européen des certifications et de systèmes de transfert d'unités de cours capitalisables concernant à la fois l'éducation et la formation formelles, non formelles et informelles, en vue d'améliorer l'accès des adultes aux systèmes de certification ;
- analyser l'incidence des réformes nationales en matière d'éducation et de formation en termes de répartition des ressources financières entre les divers groupes d'âge ;
- soutenir, en s'inspirant des bonnes pratiques en vigueur dans les États membres, l'amélioration des perspectives, conditions et ressources professionnelles de ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, afin d'améliorer la visibilité de leur profession et de la valoriser ;
- effectuer de nouvelles recherches sur l'élaboration de critères de qualité pour les prestataires de formation pour adultes ;
- dresser un inventaire commun des bonnes pratiques et des projets destinés à motiver les groupes particulièrement difficiles à atteindre, en mettant en évidence les facteurs essentiels pour leur réintégration dans le marché du travail et dans la société, et en renforçant leur estime de soi ;
- répertorier les bonnes pratiques pour l'évaluation des acquis de l'éducation et de la formation, notamment ceux des personnes peu qualifiées, des travailleurs âgés et des migrants ;
- élaborer un glossaire de définitions communément admises dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et établir un ensemble de données de base comparables au niveau européen en la matière ;
- soutenir les mesures visant à renforcer la place de l'éducation et de la formation des adultes dans les stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- soutenir les campagnes visant à sensibiliser et à motiver les apprenants potentiels et accroître ainsi la participation globale à l'éducation et à la formation des adultes.

En ce qui concerne la responsabilité des **États membres, avec le soutien de la Commission**, il est proposé de :

- soutenir l'échange de bonnes pratiques, l'apprentissage mutuel et l'élaboration de projets communs dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes ;
- coopérer étroitement pour détecter et supprimer les obstacles à l'éducation et à la formation des adultes et pour mettre en place, dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, des prestations et des infrastructures de haute qualité et adaptées à la demande ;
- encourager tant les établissements d'enseignement supérieur que les établissements d'enseignement et de formation professionnels à s'ouvrir davantage aux apprenants adultes et à établir des partenariats avec les entreprises ;
- œuvrer à la réalisation de l'objectif visant à faciliter et accroître l'accès et la participation de tous les citoyens à l'éducation et à la formation des adultes, notamment des citoyens ayant quitté prématurément les structures d'éducation et de formation initiales et souhaitant bénéficier d'une "seconde chance" ;
- veiller à l'utilisation effective du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, des Fonds structurels européens et d'autres sources de financement similaires, afin d'améliorer les possibilités d'éducation et de formation pour adultes ;
- promouvoir l'utilisation de systèmes d'orientation tout au long de la vie permettant de fournir aux adultes des informations et des conseils objectifs, une analyse de leurs compétences individuelles et une orientation professionnelle personnalisée ;
- examiner la contribution de l'éducation et de la formation des adultes à la cohésion sociale et au développement économique ;
- faciliter le développement de méthodes et d'instruments nécessaires à l'évaluation des connaissances et des compétences essentielles, y compris celles acquises principalement en dehors du système éducatif formel, et procéder à la validation et la définition de ces méthodes et instruments en termes d'acquis de l'éducation et de la formation ;
- veiller, lors de l'allocation des ressources financières aux divers secteurs de l'éducation et de la formation, à ce que la part destinée à l'éducation et à la formation des adultes soit suffisante ;
- promouvoir la participation active des partenaires sociaux et des autres parties prenantes, y compris des ONG, en garantissant des prestations d'éducation et de formation de haute qualité et adaptées aux besoins des différentes catégories d'apprenants. L'accent devrait être mis en particulier sur les méthodes d'apprentissage des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que sur le développement des compétences dans ce domaine ;
- renforcer la coopération avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et avec l'institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Sur la base des résultats obtenus après la mise en œuvre de ces mesures, envisager les possibilités d'action **après 2010** conformément au suivi du programme de travail "Éducation et formation 2010".

## **L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation - Mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010"**

2008/2102(INI) - 18/12/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 551 voix pour, 31 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation, et répondant à la communication de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010".

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Ljudmila **NOVAK** (PPE-DE, SI), au nom de la commission de la culture et de l'éducation.

Le Parlement se félicite des propositions de la Commission et des améliorations qu'elle propose dans sa communication sur la mise en œuvre du programme de travail. Pour rappel, ce document fait un état des lieux des politiques d'éducation et de formation à l'échelon européen, et identifie les initiatives nationales couronnées, ou non, de succès dans ce domaine. Il souligne toutefois que l'action dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait être soutenue par des **mesures complémentaires d'ordre socio-économique** en vue d'améliorer le niveau de vie global des citoyens européens. Il souligne notamment le rôle crucial dévolu aux familles et à l'environnement social pour renforcer l'éducation et la formation.

**Femmes dans les systèmes d'éducation** : le Parlement déplore que les systèmes d'enseignement n'incitent pas davantage les femmes à s'orienter vers des filières professionnelles. Il prie donc les États membres de **lancer des programmes destinés à proposer aux femmes des possibilités d'orientation professionnelle aussi diversifiées que possible**, ainsi qu'un accompagnement ultérieur sur le marché de l'emploi. Une fois de plus, le Parlement constate la sous-représentation chronique des femmes dans le secteur de la recherche et encourage des actions concrètes et positives pour remédier à cette situation. Il fait notamment remarquer que les jeunes femmes (notamment, les jeunes mères) qui ont abandonné l'école très tôt, peuvent être victimes de discriminations. Il faut donc leur proposer des systèmes plus flexibles, facilitant la reprise des études après la naissance d'un enfant et favorisant la conciliation des études avec la vie professionnelle et familiale.

**Éducation et Roms** : le Parlement souligne la nécessité d'intégrer les migrants et les minorités (notamment les Roms) et d'œuvrer à l'inclusion de ces groupes sociaux particuliers (à commencer par les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées) à tous les niveaux de l'éducation. Il réclame notamment une aide complémentaire pour les migrants, les minorités ethniques et les Roms en matière d'enseignement. Les Roms devraient bénéficier de l'assistance d'un personnel formé à cette fin et appartenant à la même minorité ou au moins capable de s'exprimer dans leur langue maternelle.

**Formation aux TIC** : le Parlement estime que la qualité des cursus d'éducation et de l'enseignement pourrait être améliorée à tous les échelons. Une attention particulière devrait notamment être accordée à la formation continue des enseignants et à leur mobilité. Dans la foulée, le Parlement souligne que la culture des médias et la **connaissance des TIC devraient être vivement encouragées** et faire partie intégrante des programmes d'enseignement.

**Sport dans l'éducation** : le Parlement souligne l'importance dévolue au sport dans l'éducation et insiste pour que **la pratique de l'éducation physique et du sport à tous les niveaux d'enseignement**, soit renforcée depuis le stade pré-primaire jusqu'à l'université. Il préconise que le programme scolaire comporte au moins 3 heures d'éducation physique par semaine et qu'une aide soit octroyée aux écoles afin de les inciter à dépasser ce minimum.

Parallèlement, le Conseil est appelé à contrôler la mise en œuvre concrète, par chaque État membre, des politiques européennes en matière d'éducation et d'apprentissage. Le Parlement considère que les gouvernements devraient se fixer des objectifs nationaux dans ce domaine et adopter une législation et des mesures pertinentes pour garantir la mise en place de normes européennes pour veiller à ce que les outils adoptés au niveau de l'Union, comme la recommandation sur les compétences clés pour la formation tout au long de la vie, ainsi que le réseau européen de qualification et l'Europass, soient dûment mis en œuvre.

Le Parlement revient également sur les différents niveaux d'enseignement et s'exprime comme suit :

- **Éducation pré-primaire** : le Parlement demande aux États membres de rendre **obligatoire** l'éducation maternelle en accordant à ce niveau d'enseignement des ressources suffisantes tant pour le matériel que pour les locaux. Globalement, le Parlement se prononce pour un renforcement de la qualité de l'éducation pré-primaire et pour un accès universel à l'école maternelle (en particulier, aux enfants issus des milieux défavorisés ou de minorités ethniques). Le Parlement estime en outre que **l'apprentissage d'une seconde langue devrait débiter à un stade précoce**, mais que l'enseignement des langues en bas âge doit avoir un caractère ludique et non compétitif ;
- **Éducation primaire et secondaire** : le Parlement souligne qu'à l'issue du cycle d'enseignement primaire et secondaire, les enfants devraient pouvoir penser de façon autonome, créative et innovante, et devenir des citoyens critiques, notamment à l'égard des médias. Il estime que les **cursus d'enseignement**, de même que leurs contenus, devraient être **réactualisés en permanence** afin de demeurer pertinents. Les États membres devraient affecter davantage de ressources à la formation des enseignants afin que des progrès significatifs puissent être accomplis en vue d'atteindre les objectifs "Éducation et formation 2010" de la stratégie de Lisbonne. Il insiste notamment sur la nécessité d'apprendre une **seconde langue étrangère** dès leur plus jeune âge et pour favoriser l'intégration de cours de langues dans tous les programmes de l'enseignement primaire. Il propose en outre d'introduire des programmes relatifs à la citoyenneté de l'Union dans les cursus d'enseignement, afin de former une nouvelle génération animée de l'esprit des valeurs de l'Union dans des domaines tels que les droits de l'homme, le multiculturalisme, la tolérance, l'environnement et le changement climatique ;
- **Éducation et formation professionnelle (EFP)** : la qualité et l'attractivité de l'EFP devraient être renforcées. L'EFP devrait être mieux mise en relation et intégrée dans l'économie européenne aussi bien que dans les économies nationales afin que le processus d'enseignement soit davantage adapté au marché du travail. Le Parlement insiste tout particulièrement sur le concept de mobilité (pas seulement géographique, mais également la mobilité entre l'EFP et l'éducation supérieure) des étudiants et des enseignants ;
- **Enseignement supérieur** : le Parlement considère que les cursus universitaires devraient être modernisés afin de pouvoir répondre aux besoins actuels et futurs. Il appelle les établissements d'enseignement supérieur à élaborer des programmes interdisciplinaires, à la frontière des savoirs, afin de former des spécialistes capables de résoudre des problèmes toujours plus complexes dans le monde d'aujourd'hui. L'objectif est d'accroître l'intérêt des étudiants et des écoliers sur les programmes d'études axés sur la technologie, les sciences naturelles et la protection de l'environnement. Il s'agit également pour les États membres de relancer effectivement les partenariats entre l'université et l'entreprise. Le Parlement insiste également sur la nécessité d'accroître la mobilité des étudiants et des enseignants et souligne une fois de plus l'importance de mettre en œuvre la **Charte européenne de qualité pour la mobilité** et de renforcer la transférabilité des qualifications ;
- **Apprentissage tout au long de la vie** : le Parlement demande que les programmes d'éducation des adultes et de formation tout au long de la vie attachent une attention particulière aux catégories de personnes les plus défavorisées sur le marché de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors. Il invite notamment à la création de programmes polyvalents de formation tout au long de la vie et de formation **à la parentalité**. Par ailleurs, le Parlement appelle au renforcement des crédits alloués aux mesures visant à promouvoir la mobilité à tous les stades de l'apprentissage.